



### **Une affaire politique que certains qualifient de règlement de compte.**

Le député RDPC du Mfoundi, Paul Eric Djomgoue, a traîné au tribunal de première instance de Yaoundé-Centre administratif sieur Ngoula Segning Merlin, commerçant à Yaoundé Nkolbisson, et lui aussi militant du parti des flammes.

20 septembre 2021, lit-on sur le site politude News, Paul Eric Djomgoue retrouve dans son téléphone une vidéo de près de 3 minutes, secondes dans laquelle Ngoula Segning affirme : « Je fais cette vidéo, pour parler à mes frères du Grand Ouest, ne vous laissez pas manipuler, ne vous laissez pas tromper, ne vous laissez plus tromper par Paul Eric Djomgoue ; Paul Eric Djomgoue vous ment, il réunit tous les gars de l'Ouest dans sa villa chaque fois, dans sa maison, il fait comprendre aux gars de l'Ouest que les gars Beti ne nous aiment pas. Que les gars du Centre sont contre nous ».

«Posez-vous cette question, comment est-ce que les gars Beti ne nous aiment pas, mais c'est à Paul Eric qu'ils donnent les plus grands marchés ? Il gagne les marchés en termes de milliards et il dit que les gars Beti ne nous aiment pas ? C'est un mensonge, tout simplement parce que le maire Ayissi, le jeune Ayissi a posé sa candidature pour être président de section Mfoundi II, Paul Eric le combat en disant qu'il est Beti, merde », poursuit Ngoula Segning dans la vidéo.

Des accusations qui n'ont pas été digérées par le député RDPC. Paul Eric Djomgoue traîne Ngoula Segning en justice pour des faits de : « diffamation, injures, outrage aux races et religions et outrage à la tribu ou à l'ethnie ». Cependant, les partisans de Ngoula Segning arguent qu'il s'agit d'un règlement de compte politique dans la bataille qui oppose Djomgoue à Ayissi. L'affaire s'ouvre au tribunal ce jour à Yaoundé, rapporte le site politude News.